

COMMUNE  
D'ALLAINVILLE-AUX-BOIS

**ARRÊTÉ DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION  
PREALABLE**  
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

**DESCRIPTION DE LA DEMANDE**

**Demande déposée le :** 05/12/2022

**Complétée le :**

**Par :** SAS TDF  
**Demeurant à :** avenue de la résistance fort de Romainville 93260 LES LILAS  
**Représenté par :** M. CALABRESE thomas  
**Sur un terrain sis :** LA HAUTE EPINE  
**Parcelles :** Pour une superficie de 1690 m2

**Objet de la demande :** Nouvelle construction

Construction d'un site antenne-relais de téléphonie mobile de 30m de hauteur (hors paratonnerre) couleur gris galvanisé créant une emprise au sol de 3.90m2 dans le but d'accueillir des opérateurs de téléphonie mobile. Installation sur le pylône de 3 antennes. Création d'une dalle technique béton au niveau du sol naturel ne créant pas d'emprise au sol ni de surface de plancher. Pose de baies techniques créant une emprise au sol de 1.40m2. Emprise au sol totale du projet est à 5.30m2. Pose d'une clôture de 2m de hauteur, (grillage souple de couleur verte). TDF prendra à sa charge les coûts éventuels relatifs à l'extension du réseau électrique nécessaire à l'alimentation de son site (la puissance ne dépassera pas 36 kVA Triphasé). Aucune alimentation du site en eau, assainissement ou gaz.

Référence dossier  
DP 078 009 22 C0019

Surface de plancher créée  
5.30 m<sup>2</sup>

**Le Maire,**

Vu la demande susvisée,  
 Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants et R 421-1 et suivants,  
 Vu l'affichage en mairie de la demande en date du 26 novembre 2022,  
 et notamment le règlement de la zone ,

**ARRÊTE**

**ARTICLE UNIQUE**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable, cependant il vous est demandé de bien vouloir laisser 4m2 autour de l'installation du pylône pour permettre à l'équipe d'entretien du groupe VINCI AUTOROUTE de pouvoir intervenir.

Fait à ALLAINVILLE-AUX-BOIS, le 5 décembre 2022  
 Le maire, Gilles QUINTON